DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2- 2016

L'an deux mille seize, le quinze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN.

Etaient présents : Bertrand Giraud, Cécile PARET, Jacques LESIMPLE, Anne TREGLOZE, Catherine GUIGUET, Jean PICCHIONI, Jean-Michel PIASENTIN, Denis SECHER, Véronique ORGNON

Absents excusés : Pierre DEBOLLE donne pouvoir à Jean PICCHIONI
Lionel REY donne pouvoir à Véronique ORGNON
Valérie CORDIER donne pouvoir à Catherine GUIGUET
Michèle GAGNAIRE donne pouvoir à Anne TREGLOZE
Nadège ROUSSEL donne pouvoir à Denis SECHER

I) INTERVENTION David De YPARAGGUIRRE : agent ONF des ADRETS

Notre agent forestier nous a fait un rapport sur la gestion de notre forêt en 2015 : pas de travaux sur 2015 (frais de garderie pour **8 350 €**) , et des recettes dues aux coupes de bois pour **39 056 Euros** et une indemnité de concession perçue du Sivom pour **34 183** €.
Pour 2016 , l ONF nous propose :des recettes pour 34 000 E (vente de bois parcelle 11) et des travaux comme entretien parcellaire (p11 et 18) pour **3 550 €**, et des travaux liés aux mesures compensatoires liées au défrichement pour **3 180 € ;**
Réflexion dans les prochains conseils pour voir quels travaux le Budget permet.

II) AVANCEE DU PLU

Zonage revu avec Mr BIAYS, l urbaniste et parallèlement le diagnostic est lancé pour les assainissements non collectif, le cabinet ATEAU va passer dans les foyers ayant un assainissement autonome pour faire un état des lieux des installations.

III) VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget de la Commune pour l'exercice 2015.
Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean PICCHIONI, conformément à l'article L121-13 du code des communes
Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal à l'unanimité

-ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	398 011.87	2 007 375.87
Recettes	212 155.65	2 276 383.98
Résultat	-185 856.22	+269 008.11

Excédent de clôture **+ 83 151.89**

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET REGIE DES SERVICES GENERAUX

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget de la commune pour l'exercice 2015.
Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean PICCHIONI, conformément à l'article L121-13 du code des communes
Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal à l'unanimité

-ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	29 749.80	550 864.07
Recettes	213 957.44	704 620.60
Résultat	+ 184 207.64	+153 756.53

Excédent de clôture **+ 337 964.17**

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget de la commune pour l'exercice 2015.
Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean PICCHIONI, conformément à l'article L121-13 du code des communes
Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal à l'unanimité
-ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	106 055.71	173 835.42
Recettes	118 679.48	193 884.14
Résultat	+ 12 623.77	+ 20 048.72

Excédent de clôture **+ 32 672.49**

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET CCAS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget de la commune pour l'exercice 2015.
Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean PICCHIONI, conformément à l'article L121-13 du code des communes
Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal à l'unanimité
-ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	14 918.67
Recettes	15 900.69
Résultat	+ 982.02

Excédent de clôture **+ 982.02**

IV) QUESTIONS DIVERSES :

***LOCATION APPARTEMENT au dessus de l école**

Mr le Maire explique que Madame CORDIER Nathalie, locataire sortante, quitte le logement au dessus de l école le 18 février 2016.
Le locataire, entrant, Monsieur Jean MOUNIER prendra possession des lieux à partir du 28 février 2016.
Mr le Maire propose de conserver le même prix de location soit 358,42 €/mois de loyer plus les charges se montant à 50.31 €/mois.
Le conseil municipal, à l'unanimité :
-**ACCEPTE** le prix de location à 358.42 € Mensuels plus les charges à 50.31 € pour l appartement au dessus de l école à partir du 28 février 2016 à Mr Jean MOUNIER
-**CHARGE** M. le Maire de signer le bail.

*** CONVENTION RELATIVE AU PIDA (plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention relative au PIDA pour la saison 2015/2016 et précise que cette convention sera signée pour 1 an renouvelable par tacite reconduction
Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :
-**CHARGE** M. le Maire de signer cette convention.

*** Ouverture de crédits opération 110 PLU art 202**

Mr le Maire rappelle que l on peut ouvrir des crédits sur une opération existante de l année d avant dans la limite du quart de réalisé de l année d avant soit pour l opération 110 du PLU, l on peut ouvrir des crédits jusqu à 4 500 Euros, ceci pour payer les 1eres factures d investissement sans attendre le vote du Budget Primitif 2016.
Le conseil municipal, à l unanimité :
-**ACCEPTE** l ouverture des crédits à concurrence de **4 500 € dans l'opération 110 PLU article 202.**

*** Remboursement à l'association « la Campanaise » de 250 €**

Mr le Maire explique aux élus que l association « la Campanaise » a payé la somme de 250 Euros pour la prestation du goûter de Noël pour les Rhodos. Cette somme devait être payée par la commune ; Mr Maire demande à la commune de rembourser cette somme à la Campanaise.
Le conseil municipal, à l unanimité :

donne un avis favorable au remboursement par la commune de la somme de **250 € à l'association « la Campanaise ».**

*** Contentieux Chemin du POUTAZ devant le Tribunal de Grande Instance**

M. le Maire rappelle aux élus que dans le contentieux concernant la question de la propriété du chemin au Poutaz, le Tribunal administratif de GRENOBLE a décidé dans son jugement du 3 novembre 2015 qu il n était pas compétent pour rendre une décision et transmet ce dossier devant le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE ;
Le conseil municipal, à l'unanimité :
-**AUTORISE Mr le Maire à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance** de GRENOBLE dans cette requête
-**DESIGNE Me ROUDIL** pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

***MAISON DE SERVICE AU PUBLIC**

Les membres du conseil municipal, soucieux d'améliorer l'accessibilité des services au public et de mettre à disposition des services numériques à ses habitants, prennent connaissance de l'acte 3 de la loi de décentralisation (art 18 à 21) et du dispositif, renforcé

par la loi Nôtre, des maisons de services au public. Un échange très nourri permet d'envisager cette possibilité pour notre territoire. Outre les propositions des sept partenaires officiels du dispositif, d'autres propositions de partenaires locaux peuvent être envisagées (mission locale, formation, communauté, conseil départemental, maison des associations, bibliothèque...)

Le conseil municipal s'engage à construire l'offre de prestation de ces services adaptée au territoire (projet de conventionnements adéquat) et sollicite Monsieur le Préfet pour inscrire ce projet dans le schéma départemental d'accessibilité aux services de l'Isère, en informant de cette initiative, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère, Monsieur le Président de la Communauté Le Grésivaudan et Madame la Commissaire du Massif des Alpes (CGET). Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

Prochain Conseil le lundi 14 mars 2016 à 20 H